



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

| | | | |
|---|--|------------------------|-----|
| TITRE DE LA MESURE | Mettre en place un Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS) | N° DE LA MESURE | 1.4 |
| ORIENTATION DU PSIS | Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux | | |
| MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE | Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) | | |

| |
|---|
| DESCRIPTION DE LA MESURE |
| <input type="checkbox"/> Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010 <input type="checkbox"/> Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010) |
| <p>Le GPS a été mis en place à l'automne 2010 dans le but de concrétiser la volonté du gouvernement de rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux et d'assurer au niveau national une mobilisation des différents acteurs qui travaillent sur le terrain afin de les positionner au cœur des solutions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</p> <p>Le GPS est un lieu d'échanges, d'élaboration de consensus et de recommandations qui appuie la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le gouvernement dans leurs efforts visant à mobiliser l'ensemble de la société, à accroître la cohérence des actions d'un ensemble de partenaires et à favoriser le déploiement des initiatives locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est constitué de 12 membres votants provenant d'organismes œuvrant dans un contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que de trois représentants non votants de ministères impliqués dans la mise en œuvre du PSIS.</p> <p>Le GPS est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un membre qui représente des personnes vivant en situation de pauvreté; • d'un membre représentant des organismes qui œuvrent dans le champ de l'action bénévole; • de trois membres d'organismes de développement social et communautaire; • de trois membres d'organismes du secteur territorial; • de deux membres d'organismes représentant des groupes autochtones; • d'un représentant du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion; • d'un représentant du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; • de trois représentants gouvernementaux, provenant respectivement du MESS, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). <p>Le mandat du GPS est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de soutenir la ministre à propos de toute question relative à la réalisation des ententes régionales et autochtones ainsi que pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental; • de conseiller la ministre quant à la répartition budgétaire annuelle de l'enveloppe disponible entre les paliers national, régional et autochtone; • de recommander le financement des projets de portée nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; • de recommander la mise en œuvre des actions les plus porteuses en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective d'adéquation entre les besoins des milieux et les ressources disponibles. |

| |
|--|
| ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE |
| Trois rencontres ont eu lieu au cours de la période visée. Ces rencontres ont notamment permis d'adopter un code d'éthique et des règles de régie interne. Le GPS a également formulé deux recommandations à la ministre : l'une portant sur la répartition budgétaire du Fond québécois d'initiatives sociales entre le palier national, régional et autochtone et l'autre concernant les critères de répartition de l'enveloppe régionale. |

| |
|--------------------------|
| COÛT DE LA MESURE |
| 2010-2011 : s. o. |

| |
|---------------------------|
| CLIENTÈLE REJOINTE |
| 2010-2011 : s. o. |

ÉTAPES À VENIR

Le GPS recommandera à la ministre, après analyse, le financement de projets nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2011-2012.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**ADS**

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS